

ASF

Rapport financier semestriel

au 30 juin 2024



VINCI
AUTOROUTES

Cette page est intentionnellement laissée blanche.

Rapport financier semestriel au 30 juin 2024

Sommaire

Rapport d'activité semestriel au 30 juin 2024	3
Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2024	11
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2024	38
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	40

Cette page est intentionnellement laissée blanche.

Rapport d'activité semestriel au 30 juin 2024

1.	Faits marquants	4
2.	Activité du Groupe	5
2.1	Résultats	5
2.2	Investissements	7
2.3	Financements	9
2.4	Bilan	9
2.5	Flux de trésorerie	9
3.	Principales transactions avec les parties liées	10
4.	Facteurs de risques	10
5.	Comptes sociaux	10
5.1	Chiffre d'affaires	10
5.2	Résultat net	10

1. Faits marquants

Appréciation de la performance financière

L'activité et les résultats du Groupe du premier semestre 2024 se détaillent comme suit :

- le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 2 228,5 millions d'euros, en hausse de 3,6 % par rapport à celui du premier semestre 2023 ;
- le résultat opérationnel sur activité (ROPA), en baisse par rapport au premier semestre 2023, s'établit à 1 183,3 millions d'euros. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 53,1 % (58,2 % au premier semestre 2023) ;
- le résultat opérationnel courant (ROC) ressort à 1 171,3 millions d'euros (1 244,1 millions d'euros au premier semestre 2023) ;
- le résultat net consolidé part du Groupe affiche un bénéfice de 735,6 millions d'euros (833,1 millions d'euros au premier semestre 2023) ;
- l'endettement financier net ressort à 7,5 milliards d'euros au 30 juin 2024, en baisse de 247,7 millions d'euros sur 12 mois et en hausse de 338,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Opérations de financement et gestion de la liquidité du Groupe

Le Groupe dispose au 30 juin 2024, d'un montant total de liquidités de 2,1 milliards d'euros, dont :

- une trésorerie nette gérée de 70,8 millions d'euros ;
- une ligne de crédit *revolving* avec VINCI Autoroutes de 2,0 milliards d'euros (non utilisée).

Taxe sur les infrastructures de transport longue distance

La loi de finances n° 2023-1322 promulguée fin décembre 2023 et applicable pour l'exercice 2024, prévoyait dans son article 100 l'instauration d'une taxe sur les infrastructures de transport longue distance.

Le décret d'application n° 2024-90 relatif à cet article 100 a été promulgué le 8 février 2024 et précise les modalités de déclaration et d'acquiescement de cette taxe. Le groupe ASF a constaté, au cours du premier semestre 2024, une charge de 91,5 millions d'euros et a engagé des recours, auprès des autorités compétentes, pour contester cet article 100, contraire à l'esprit des contrats de concessions.

2. Activité du Groupe

2.1 Résultats

2.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe ASF pour les premiers semestres 2024 et 2023 se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	% évolution
Chiffre d'affaires péages	2 177,2	2 101,2	3,6 %
dont ASF	1 733,0	1 681,4	3,1 %
dont Escota	444,2	419,8	5,8 %
Redevances des installations commerciales	41,8	39,6	5,6 %
dont ASF	36,8	35,5	3,7 %
dont Escota	5,0	4,1	22,0 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	9,5	9,5	-
dont ASF	7,2	7,2	-
dont Escota	2,3	2,3	-
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	2 228,5	2 150,3	3,6 %
dont ASF	1 777,0	1 724,1	3,1 %
dont Escota	451,5	426,2	5,9 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	214,5	174,3	23,1 %
dont ASF	121,7	97,7	24,6 %
dont Escota	92,8	76,6	21,1 %
Chiffre d'affaires total	2 443,0	2 324,6	5,1 %
dont ASF	1 898,7	1 821,8	4,2 %
dont Escota	544,3	502,8	8,3 %

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2024 (hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires) s'établit à 2 228,5 millions d'euros, soit une augmentation de 3,6 % par rapport au premier semestre 2023 (2 150,3 millions d'euros).

Tarifs

En application des avenants aux contrats de concessions signés entre l'État et les sociétés ASF et Escota, la hausse tarifaire hors taxes au 1^{er} février 2024 a été de :

- pour la société ASF : [0,70 i], soit 2,709 %^(*) pour l'ensemble des classes de véhicules ;
- pour la société Escota : [0,70 i], soit 2,709 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

^(*) Le décret numéro 2023-1313 du 28 décembre 2023 a approuvé le 20^e avenant à la convention passée entre l'État et ASF (inclusion du Contournement Ouest de Montpellier dans l'assiette de la concession d'ASF). Des majorations tarifaires sont donc appliquées, dès le 1^{er} février 2024, à l'ensemble des trajets des véhicules entrant ou sortant aux barrières pleine voie de Baillargues et de Saint-Jean-de-Védas (A709), ainsi qu'à l'ensemble des véhicules circulant sur l'autoroute A9 au droit de Montpellier.

Trafic

L'évolution du trafic au cours de ce premier semestre 2024 doit être analysée en tenant compte des facteurs suivants :

- une croissance économique en hausse au premier trimestre 2024 en France (+ 1,3 % sur un an) comme en Espagne (+ 2,5 % sur un an) ;
- un jour de plus du fait de l'année 2024 bissextile ;
- un jour ouvré de moins en 2024 pour la circulation des poids lourds ;
- le prix moyen du gazole en baisse de 1,0 % au premier semestre 2024 par rapport au premier semestre 2023, favorisant légèrement le trafic des véhicules légers ;
- des manifestations au premier trimestre 2024 plus pénalisantes pour les trafics des véhicules légers et des poids lourds que les pénuries de carburants de mi-mars à début avril 2023 ;
- la position du 1^{er} mai et du 8 mai moins favorable aux week-ends prolongés en 2024 par rapport à 2023, pénalisant le trafic des véhicules légers.

Compte tenu de ces éléments, le groupe ASF a enregistré au cours du premier semestre 2024 une baisse de son trafic de 0,9 % par rapport au même semestre de l'année précédente :

- - 0,6 % pour les véhicules légers qui représentent 84,9 % du trafic total ;
- - 2,4 % pour les poids lourds qui représentent 15,1 % du trafic total.

Le nombre de kilomètres parcourus (KMP) pour le groupe ASF s'est ainsi élevé à 18 998,7 millions au premier semestre 2024 (19 163,2 millions au premier semestre 2023) et se décompose comme suit :

KMP (en millions)	1 ^{er} semestre 2024				1 ^{er} semestre 2023				Évolution 2024/2023	
	ASF	Escota	Groupe ASF	%	ASF	Escota	Groupe ASF	%	Valeur	%
Véhicules légers	12 837,7	3 293,5	16 131,2	84,9 %	12 973,6	3 253,0	16 226,6	84,7 %	(95,4)	- 0,6 %
Poids lourds	2 497,2	370,3	2 867,5	15,1 %	2 573,3	363,3	2 936,6	15,3 %	(69,1)	- 2,4 %
Total	15 334,9	3 663,8	18 998,7	100,0 %	15 546,9	3 616,3	19 163,2	100,0 %	(164,5)	- 0,9 %

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 33 345 véhicules/jour pour le premier semestre 2024 (33 819 véhicules/jour pour le premier semestre 2023), soit une baisse de 1,4 %.

Le nombre de transactions payantes ressort à 376,7 millions de transactions enregistrées au cours du premier semestre 2024 (376,8 millions au cours du premier semestre 2023).

La répartition des transactions par mode de collecte du groupe ASF est la suivante :

Nature transactions (en millions)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Évolution 2024/2023	Répartition 2024	Répartition 2023
Voies automatiques	148,5	151,9	- 2,2 %	39,4 %	40,3 %
Télépéage	228,2	224,9	1,5 %	60,6 %	59,7 %
Total	376,7	376,8	-	100,0 %	100,0 %

Le nombre d'abonnés au télépéage véhicules légers au 30 juin 2024 est de 4 903 455 pour un nombre de badges en circulation de 6 184 208 (respectivement 4 423 382 et 5 599 351 au 30 juin 2023).

	30/06/2024			30/06/2023			Évolution au 30 juin 2024/2023	
	ASF	Escota	Groupe ASF	ASF	Escota	Groupe ASF	Valeur	%
Nombre d'abonnés	4 645 799	257 656	4 903 455	4 163 640	259 742	4 423 382	480 073	10,9 %
Nombre de badges	5 809 289	374 919	6 184 208	5 221 912	377 439	5 599 351	584 857	10,4 %

Recettes de péage

Les recettes de péage se ventilent ainsi par moyens de paiement :

Moyens de paiement (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024			1 ^{er} semestre 2023			Évolution 2024/2023	
	ASF	Escota	Groupe ASF	ASF	Escota	Groupe ASF	Valeur	%
Paiements immédiats	41,4	21,6	63,0	45,9	22,4	68,3	(5,3)	- 7,8 %
Télépéage	1 150,8	299,6	1 450,4	1 096,5	278,9	1 375,4	75,0	5,5 %
Cartes Bancaires	492,8	110,4	603,2	489,0	105,7	594,7	8,5	1,4 %
Cartes Accréditatives	46,8	12,3	59,1	48,8	12,5	61,3	(2,2)	- 3,6 %
Refacturations	1,2	0,3	1,5	1,2	0,3	1,5	-	-
Recettes de Péages	1 733,0	444,2	2 177,2	1 681,4	419,8	2 101,2	76,0	3,6 %

Les recettes de péage enregistrent une progression de 3,6 %, elles se sont élevées à 2 177,2 millions d'euros au premier semestre 2024 (2 101,2 millions d'euros au premier semestre 2023).

Cette évolution est due à la combinaison des deux principaux facteurs suivants :

- effet trafic : - 0,9 % ;
- effet tarif et remises : + 4,5 %.

Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales de 41,8 millions d'euros au premier semestre 2024 est en hausse de 5,6 % par rapport au premier semestre 2023 (39,6 millions d'euros).

Produits de fibres optiques, de télécommunications et autres

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de télécommunications s'élèvent à 9,5 millions d'euros au premier semestre 2024 comme au premier semestre 2023.

2.1.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 1 171,3 millions d'euros au premier semestre 2024, en baisse de 5,9 % (72,8 millions d'euros) par rapport au premier semestre 2023 (1 244,1 millions d'euros).

La progression du chiffre d'affaires (hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires) a été de 3,6 %. Les charges opérationnelles (hors charges de construction) augmentent de 16,0 % par rapport au premier semestre 2023.

On peut ainsi souligner les évolutions significatives des charges opérationnelles suivantes :

- les **impôts et taxes** s'élèvent à 288,5 millions d'euros au premier semestre 2024 en hausse de 48,6 % (94,4 millions d'euros) par rapport au premier semestre 2023 (194,1 millions d'euros). Cette augmentation est essentiellement liée à la comptabilisation de la nouvelle taxe sur les infrastructures de transport longue distance ;
- les **services extérieurs** s'élèvent à 151,0 millions d'euros au premier semestre 2024 en hausse de 7,2 % (10,1 millions d'euros) par rapport au premier semestre 2023 (140,9 millions d'euros) ;
- les **charges de personnel** s'élèvent à 148,5 millions d'euros au premier semestre 2024 en hausse de 1,5 % (2,2 millions d'euros) par rapport au premier semestre 2023 (146,3 millions d'euros) ;
- les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 431,1 millions d'euros au premier semestre 2024 en hausse de 4,5 % (18,5 millions d'euros) par rapport au premier semestre 2023 (412,6 millions d'euros) ;
- les **achats consommés** s'élèvent à 12,9 millions d'euros au premier semestre 2024 en baisse de 51,7 % (13,8 millions d'euros) par rapport au premier semestre 2023 (26,7 millions d'euros) ;
- les **dotations nettes aux provisions** s'élèvent à 36,6 millions d'euros de charge au premier semestre 2024 en hausse de 36,0 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023 (0,6 million d'euros de charge) ;
- les **autres produits et charges opérationnels** s'élèvent à 0,4 million d'euros de produit au premier semestre 2024 en baisse de 0,7 million d'euros par rapport au premier semestre 2023 (1,1 million d'euros de produit).

2.1.3 Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net, en hausse de 23,1 millions d'euros, s'élève à 137,3 millions d'euros au premier semestre 2024 (114,2 millions d'euros au premier semestre 2023) (voir note 5. "Coût de l'endettement financier net" de l'annexe aux comptes consolidés résumés semestriels 2024).

Les autres produits et charges financiers, en diminution de 0,9 million d'euros, font ressortir une charge nette de 1,1 million d'euros au premier semestre 2024 (charge nette de 0,2 million d'euros au premier semestre 2023) (voir note 6. "Autres produits et charges financiers" de l'annexe aux comptes consolidés résumés semestriels 2024).

2.1.4 Charge d'impôt

La charge d'impôt, correspondant à l'impôt courant (impôt sur les sociétés) et aux impôts différés, s'élève à 296,6 millions d'euros au premier semestre 2024 (295,8 millions d'euros au premier semestre 2023), en hausse de 0,3 %.

2.1.5 Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 735,6 millions d'euros au premier semestre 2024, en baisse de 11,7 % (833,1 millions d'euros au premier semestre 2023).

Le résultat net par action est de 3,185 euros au premier semestre 2024 (3,607 euros au premier semestre 2023).

La part des intérêts minoritaires s'élève à 0,7 million d'euros au premier semestre 2024 (0,8 million d'euros au premier semestre 2023).

2.2 Investissements

Le groupe ASF a réalisé 248,8 millions d'euros d'investissements au cours du premier semestre 2024 (205,7 millions d'euros au premier semestre 2023), en progression de 43,1 millions d'euros :

Type d'investissement (en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024			1 ^{er} semestre 2023			Évolution 2024/2023	
	ASF	Escota	Groupe ASF	ASF	Escota	Groupe ASF		%
Investissements complémentaires sur autoroutes en service ^(*)	120,3	97,8	218,1	101,1	78,3	179,4		21,6 %
Immobilisation d'exploitation ^(*)	20,2	10,5	30,7	19,7	6,6	26,3		16,7 %
Total	140,5	108,3	248,8	120,8	84,9	205,7		21,0 %

(*) Y compris production immobilisée, intérêts intercalaires et subventions. Hors impacts IFRS 16.

Ces investissements concernent principalement des élargissements et des aménagements de capacité sur les réseaux du Groupe :

Réseau ASF

A680 – Élargissement à 2x2 voies : Bretelle de Verfeil (9 km)

L'aménagement de cette bretelle prévoit l'élargissement à 2x2 voies de la chaussée existante ainsi que la construction d'un nouvel échangeur.

Les travaux sur la section courante et l'échangeur sont en cours au 30 juin 2024.

L'objectif contractuel de mise en service est prévu le 19 août 2025.

A7 – Aménagement de la bifurcation A7/A54

L'aménagement de cette bifurcation comprend la reconfiguration de l'accès à la bretelle de jonction Marseille/Arles (A7 Sud/A54) ainsi que le doublement de la bretelle de jonction Arles/Marseille (A54/A7 Sud).

L'arrêté de déclaration d'utilité publique a été obtenu le 3 juin 2020. Les travaux préparatoires et de déviations de réseaux sont achevés, les travaux principaux d'élargissement démarrés en fin d'année dernière sont en cours et ceux sur le viaduc ont débuté en juin.

Contournement Ouest de Montpellier (COM) (6 km)

L'opération de Contournement Ouest de Montpellier (COM) consiste à créer une infrastructure à 2x2 voies entre l'autoroute A709 et la RN109. Elle prévoit notamment la réalisation de cinq échangeurs, la création d'ouvrages d'art neufs et l'élargissement d'ouvrages d'art existants.

Les demandes d'autorisations environnementales et les acquisitions foncières sont en cours. À la demande du concédant, des études complémentaires sont menées afin d'intégrer des voies réservées aux transports en commun dans le projet.

Contrat de plan 2017/2021 (Plan d'Investissement Autoroutier)

Le Contrat de plan 2017/2021 prévoit la création de dix échangeurs, cofinancés par les collectivités locales.

Les travaux principaux du demi-diffuseur de la RD817 (A641) se sont déroulés en 2023 et la mise en service est attendue prochainement.

Au 30 juin 2024 comme au 31 décembre 2023, seul le diffuseur d'Agén Ouest (A62) est en service.

Concernant les huit autres opérations, les études et procédures de futurs équipements sont engagées, et les travaux de certains des projets sont en cours au 30 juin 2024.

Programme de réalisation de parkings de covoiturage

Le Contrat de plan 2017/2021 prévoit la réalisation de parkings de covoiturage sur l'ensemble du réseau.

Un dossier d'orientation stratégique a été remis aux autorités concédantes en avril 2019. Les sites potentiels doivent faire l'objet d'un dossier d'information auprès de l'État pour validation. À la fin du premier semestre 2024, vingt-sept dossiers ont été transmis et ont tous reçu un avis favorable.

Au cours du premier semestre 2024 trois nouveaux parkings ont été mis en service : Pamiers Nord (A66), Saint-Jory (A62) et Lunel (A9). Au 30 juin 2024, quinze parkings sont désormais en activité.

Réseau Escota

A57 – Élargissement à 2x3 voies entre Benoît Malon et Pierre Ronde (6,8 km)

La section de l'autoroute A57 entre Benoît Malon et Pierre Ronde a été intégrée au contrat de concession par décret du 21 août 2015.

Ce même décret prévoit que cette section fera l'objet d'un élargissement à 2x3 voies. La déclaration d'utilité publique a été obtenue le 27 novembre 2018.

Les travaux sur la section et sur les voiries adjacentes de rétablissement sont en cours (chaussées, échangeurs, ouvrages d'art, écrans acoustiques...). Les travaux d'isolation de façades progressent. Les travaux d'aménagement paysagers ont démarré.

2.3 Financements

Les remboursements de dettes intervenus au cours du premier semestre 2024 concernent :

- un emprunt obligataire pour un montant de 600,0 millions d'euros ;
- des emprunts BEI pour 55,1 millions d'euros.

2.4 Bilan

Le total des **actifs non courants** inscrits au bilan au 30 juin 2024 est de 9 724,7 millions d'euros en valeur nette soit une diminution de 178,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023 (9 902,8 millions d'euros).

Cette baisse est notamment liée à la variation négative des investissements corporels et incorporels de 181,2 millions d'euros. La progression des amortissements (431,1 millions d'euros) a été supérieure à celle de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation acquises (248,8 millions d'euros) sur le premier semestre 2024.

Cette baisse est partiellement compensée par la hausse des instruments dérivés actifs non courants de 2,7 millions d'euros et celle des autres actifs financiers non courants de 0,4 million d'euros.

Le total de l'**actif courant**, soit 820,0 millions d'euros au 30 juin 2024, est en diminution de 989,6 millions d'euros (1 809,6 millions d'euros au 31 décembre 2023) du fait de la baisse des disponibilités et équivalents de trésorerie de 1 031,4 millions d'euros d'une part.

Cette baisse est partiellement compensée par l'augmentation des actifs d'impôt exigible de 12,0 millions d'euros, des clients et autres débiteurs de 11,1 millions d'euros, des instruments dérivés actifs courants de 9,3 millions d'euros, des autres actifs courants de 9,0 millions d'euros, des autres actifs financiers courants de 0,3 million d'euros et des stocks et travaux en cours de 0,1 million d'euros d'autre part.

Les **capitaux propres** diminuent de 385,1 millions d'euros et s'élèvent au 30 juin 2024 à 1 128,7 millions d'euros (1 513,8 millions d'euros au 31 décembre 2023). Cette évolution est due notamment au résultat positif du premier semestre 2024 (y compris la part des minoritaires) de 736,3 millions d'euros, aux variations des opérations enregistrées directement en capitaux propres de 3,2 millions d'euros et aux paiements en actions de 1,8 million d'euros diminués par la distribution du solde des dividendes de l'exercice 2023 de 1 126,4 millions d'euros (y compris la part des minoritaires).

Le total des **passifs non courants** au 30 juin 2024 s'élève à 7 442,3 millions d'euros (7 582,6 millions d'euros au 31 décembre 2023), soit une baisse de 140,3 millions d'euros due à la diminution nette des emprunts obligataires et des autres emprunts et dettes financières de 237,7 millions d'euros, des provisions pour avantages du personnel de 4,9 millions d'euros et des autres passifs non courants de 2,4 millions d'euros.

Cette baisse est compensée par la hausse des instruments dérivés passifs non courants de 90,6 millions d'euros, des impôts différés passifs de 13,2 millions d'euros et des dettes de location non courantes de 0,9 million d'euros.

Le total des **passifs courants** s'établit à 1 973,7 millions d'euros au 30 juin 2024 en diminution de 642,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023 (2 616,0 millions d'euros). Cette baisse est due aux dettes financières courantes pour 544,0 millions d'euros, aux fournisseurs pour 98,3 millions d'euros, aux autres passifs courants de 39,9 millions d'euros et aux passifs d'impôt exigible de 11,1 millions d'euros.

Cette diminution est partiellement compensée par la hausse des provisions courantes pour 40,7 millions d'euros, des instruments dérivés passifs courants pour 9,7 millions d'euros et des dettes de location courantes de 0,6 million d'euros.

Après prise en compte de ces différents éléments, l'**endettement financier net** du Groupe s'élève à 7 518,3 millions d'euros au 30 juin 2024 (7 180,3 millions d'euros au 31 décembre 2023), en augmentation de 338,0 millions d'euros.

2.5 Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître une **trésorerie nette de clôture** de 71,1 millions d'euros, en diminution de 1 031,4 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (1 102,5 millions d'euros).

Cette variation s'analyse de la façon suivante :

- la **capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts** (Cafice) ressort à 1 601,5 millions d'euros au premier semestre 2024, en baisse de 2,8 % par rapport au premier semestre 2023 (1 648,0 millions d'euros). Le taux de Cafice/Chiffre d'affaires passe de 76,6 % au premier semestre 2023 à 71,9 % au premier semestre 2024 ;
- les **flux de trésorerie générés par l'activité**, après variations du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes, impôts et intérêts financiers payés, s'élèvent à 1 030,6 millions d'euros au premier semestre 2024, en baisse de 12,0 % par rapport à ceux du premier semestre 2023 (1 171,0 millions d'euros) ;
- les **flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements** (négatifs) s'élèvent à 276,5 millions d'euros au premier semestre 2024, en augmentation de 53,0 % par rapport à ceux du premier semestre 2023 (180,7 millions d'euros) ;
- les **flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement** sont négatifs de 1 785,5 millions d'euros au premier semestre 2024 à comparer à des flux négatifs de 1 287,8 millions d'euros du premier semestre 2023. Ils intègrent notamment les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (1 124,9 millions d'euros), les remboursements d'emprunts à long terme pour un total de 655,1 millions d'euros et la variation négative des dettes de location (IFRS 16) de 4,0 millions d'euros.

3. Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note 24. "Transactions avec les parties liées" de l'annexe aux comptes consolidés résumés semestriels 2024.

4. Facteurs de risques

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le contexte économique et par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note 21. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel consolidé 2023.

5. Comptes sociaux

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'ASF (hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires) s'établit au premier semestre 2024 à 1 777,0 millions d'euros, soit une augmentation de 3,1 % par rapport à la même période de 2023 (1 724,1 millions d'euros).

5.2 Résultat net

Le résultat net d'ASF du premier semestre 2024 s'établit à 855,3 millions d'euros, en baisse de 8,1 % par rapport à la même période de 2023 (930,6 millions d'euros).

Il intègre notamment les dividendes reçus de sa filiale Escota pour 303,0 millions d'euros au premier semestre 2024 (293,5 millions d'euros au premier semestre 2023).

Comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2024

États financiers consolidés semestriels	12
Compte de résultat consolidé de la période	12
État du résultat global consolidé de la période	13
Bilan consolidé actif	14
Bilan consolidé passif	15
Tableau des flux de trésorerie consolidés	16
Variation de l'endettement financier net de la période	16
Variation des capitaux propres consolidés	17
Annexe aux comptes consolidés semestriels	18
A. Principes comptables, méthodes de consolidation et d'évaluation	20
B. Évolution du périmètre de consolidation	23
C. Indicateurs financiers	23
D. Principales composantes du compte de résultat	24
E. Contrats de concessions	26
F. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	27
G. Données relatives aux participations du Groupe	29
H. Capitaux propres	30
I. Financement et gestion des risques financiers	31
J. Avantages du personnel et paiements en actions	36
K. Autres notes	37
L. Autres règles et méthodes de consolidation	37

États financiers consolidés semestriels

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Chiffre d'affaires^(*)	2	2 228,5	2 150,3	4 585,0
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires		214,5	174,3	394,0
Chiffre d'affaires total		2 443,0	2 324,6	4 979,0
Produits des activités annexes		34,1	31,3	63,9
Charges opérationnelles	4	(1 293,8)	(1 105,1)	(2 489,0)
Résultat opérationnel sur activité	4	1 183,3	1 250,8	2 553,9
Paielements en actions (IFRS 2)	4	(12,4)	(5,7)	(11,5)
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	(1,3)	(3,5)
Autres éléments opérationnels courants		0,4	0,3	0,3
Résultat opérationnel courant	4	1 171,3	1 244,1	2 539,2
Résultat opérationnel	4	1 171,3	1 244,1	2 539,2
Coût de l'endettement financier brut		(149,8)	(121,3)	(275,7)
Produits financiers des placements de trésorerie		12,5	7,1	20,6
Coût de l'endettement financier net	5	(137,3)	(114,2)	(255,1)
Autres produits et charges financiers	6	(1,1)	(0,2)	(9,7)
Impôts sur les bénéfices	7	(296,6)	(295,8)	(591,0)
Résultat net		736,3	833,9	1 683,4
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		0,7	0,8	1,5
Résultat net – part du Groupe		735,6	833,1	1 681,9
Résultat net par action (en euros)	8	3,185	3,607	7,282
Résultat net dilué par action (en euros)	8	3,185	3,607	7,282

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Résultat net	736,3	833,9	1 683,4
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie ^(*)	1,3	(2,7)	(10,2)
Coûts de couverture	(0,6)	0,4	0,8
Impôts ^(**)	(0,2)	0,5	2,3
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	0,5	(1,8)	(7,1)
Instruments de capitaux propres	0,4	0,3	0,1
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	3,3	3,0	(1,7)
Impôts	(1,0)	(0,9)	0,5
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	2,7	2,4	(1,1)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	3,2	0,6	(8,2)
Résultat global	739,5	834,5	1 675,2
dont part attribuable au Groupe	738,8	833,7	1 673,7
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0,7	0,8	1,5

^(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert impacte le résultat.

^(**) Effets d'impôts liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et aux coûts de couverture.

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	9 214,6	9 553,1	9 388,4
Autres immobilisations incorporelles	10	50,9	49,7	46,5
Immobilisations corporelles	10	352,8	361,4	364,6
Participations dans les sociétés mises en équivalence	14	11,6	13,9	11,6
Autres actifs financiers non courants	15	18,2	17,6	17,8
Instruments dérivés actifs non courants	18	76,6	112,9	73,9
Total actifs non courants		9 724,7	10 108,6	9 902,8
Actifs courants				
Stocks et travaux en cours	11	5,2	5,0	5,1
Clients et autres débiteurs	11	468,0	403,4	456,9
Autres actifs courants	11	233,4	230,0	224,4
Actifs d'impôt exigible		12,0	8,3	-
Autres actifs financiers courants		0,3	-	-
Instruments dérivés actifs courants	18	30,0	29,0	20,7
Disponibilités et équivalents de trésorerie	18	71,1	466,9	1 102,5
Total actifs courants		820,0	1 142,6	1 809,6
Total actifs		10 544,7	11 251,2	11 712,4

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Capitaux propres				
Capital social		29,3	29,3	29,3
Réserves consolidées		373,9	357,5	(184,9)
Résultat net – part du Groupe		735,6	833,1	1 681,9
Opérations reconnues directement en capitaux propres	162	(11,2)	(5,6)	(14,4)
Capitaux propres – part du Groupe		1 127,6	1 214,3	1 511,9
Capitaux propres – part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	163	1,1	1,2	1,9
Total capitaux propres		1 128,7	1 215,5	1 513,8
Passifs non courants				
Provisions non courantes	12	0,1	-	0,1
Provisions pour avantages du personnel	22	65,4	68,0	70,3
Emprunts obligataires	18	6 523,4	6 735,6	6 700,7
Autres emprunts et dettes financières	18	214,0	273,2	274,4
Instruments dérivés passifs non courants	18	494,1	633,1	403,5
Dettes de location non courantes	13	8,8	7,6	7,9
Autres passifs non courants		42,4	38,4	44,8
Impôts différés passifs		94,1	103,0	80,9
Total passifs non courants		7 442,3	7 858,9	7 582,6
Passifs courants				
Provisions courantes	11	668,5	589,1	627,8
Fournisseurs	11	160,7	245,1	259,0
Autres passifs courants	11	674,1	604,8	714,0
Passifs d'impôt exigible		-	-	11,1
Dettes de location courantes	13	5,9	4,9	5,3
Instruments dérivés passifs courants	18	13,6	6,9	3,9
Dettes financières courantes	18	450,9	726,0	994,9
Total passifs courants		1 973,7	2 176,8	2 616,0
Total passifs et capitaux propres		10 544,7	11 251,2	11 712,4

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		736,3	833,9	1 683,4
Dotations aux amortissements		431,1	412,6	837,1
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		(0,2)	1,2	(0,7)
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		6,4	(3,8)	15,9
Résultat sur cessions		1,9	-	(0,1)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(0,4)	1,0	3,2
Coûts d'emprunt immobilisés	6	(7,7)	(7,0)	(13,7)
Charges financières associées aux contrats de location	6	0,2	0,1	0,2
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	137,3	114,2	255,1
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées		296,6	295,8	591,0
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		1 601,5	1 648,0	3 371,4
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	11.1	(87,8)	(46,0)	22,2
Impôts payés		(308,3)	(309,2)	(600,2)
Intérêts financiers nets payés		(174,8)	(121,8)	(219,1)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	I	1 030,6	1 171,0	2 574,3
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(9,8)	(7,6)	(14,7)
Investissements opérationnels (nets de cessions)		(9,8)	(7,6)	(14,7)
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)</i>		(272,0)	(176,1)	(384,8)
<i>Cession d'immobilisations du domaine concédé</i>		4,1	1,2	(0,9)
Investissements de développement des concessions		(267,9)	(174,9)	(385,7)
Autres		1,2	1,8	3,6
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(276,5)	(180,7)	(396,8)
Dividendes payés		(1 126,4)	(1 098,6)	(1 646,0)
- aux actionnaires d'ASF	17	(1 124,9)	(1 097,1)	(1 644,5)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(1,5)	(1,5)	(1,5)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts à long terme	18.1	-	689,4	688,6
Remboursements d'emprunts à long terme	18.1	(655,1)	(875,1)	(875,1)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(4,0)	(3,5)	(6,9)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(1 785,5)	(1 287,8)	(1 839,4)
Autres variations	IV	-	-	-
Variation de la trésorerie nette	I + II + III + IV	(1 031,4)	(297,5)	338,1
Trésorerie nette à l'ouverture		1 102,5	764,4	764,4
Trésorerie nette à la clôture		71,1	466,9	1 102,5

Variation de l'endettement financier net de la période

(en millions d'euros)	Notes	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Endettement financier net en début de période	18	(7 180,3)	(7 659,4)	(7 659,4)
Variation de la trésorerie nette		(1 031,4)	(297,5)	338,1
(Émission) remboursement des emprunts		655,1	185,7	186,5
Autres variations		38,3	5,2	(45,5)
Variation de l'endettement financier net		(338,0)	(106,6)	479,1
Endettement financier net en fin de période	18	(7 518,3)	(7 766,0)	(7 180,3)

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux propres – part du Groupe						
	Capital social	Réserves consolidées	Résultat net	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2023	29,3	(230,1)	1 689,6	(6,2)	1 482,6	1,9	1 484,5
Résultat net de la période	-	-	833,1	-	833,1	0,8	833,9
Autres éléments du résultat global des sociétés contrôlées	-	-	-	0,6	0,6	-	0,6
Résultat global de la période	-	-	833,1	0,6	833,7	0,8	834,5
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	592,5	(1 689,6)	-	(1 097,1)	(1,5)	(1 098,6)
Paievements en actions (IFRS 2)	-	(4,9)	-	-	(4,9)	-	(4,9)
Capitaux propres 30/06/2023	29,3	357,5	833,1	(5,6)	1 214,3	1,2	1 215,5
Résultat net de la période	-	-	848,8	-	848,8	0,7	849,5
Autres éléments du résultat global des sociétés contrôlées	-	-	-	(8,8)	(8,8)	-	(8,8)
Résultat global de la période	-	-	848,8	(8,8)	840,0	0,7	840,7
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	(547,4)	-	-	(547,4)	-	(547,4)
Paievements en actions (IFRS 2)	-	5,0	-	-	5,0	-	5,0
Capitaux propres 31/12/2023	29,3	(184,9)	1 681,9	(14,4)	1 511,9	1,9	1 513,8
Résultat net de la période	-	-	735,6	-	735,6	0,7	736,3
Autres éléments du résultat global des sociétés contrôlées	-	-	-	3,2	3,2	-	3,2
Résultat global de la période	-	-	735,6	3,2	738,8	0,7	739,5
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	557,0	(1 681,9)	-	(1 124,9)	(1,5)	(1 126,4)
Paievements en actions (IFRS 2)	-	1,8	-	-	1,8	-	1,8
Capitaux propres 30/06/2024	29,3	373,9	735,6	(11,2)	1 127,6	1,1	1 128,7

Annexe aux comptes consolidés semestriels

A. Principes comptables, méthodes de consolidation et d'évaluation	20
1. Principes comptables	20
2. Méthodes de consolidation	20
3. Règles et méthodes d'évaluation	21
B. Évolution du périmètre de consolidation	23
C. Indicateurs financiers	23
1. Information sectorielle	23
2. Chiffre d'affaires	23
3. Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance	24
D. Principales composantes du compte de résultat	24
4. Résultat opérationnel	24
5. Coût de l'endettement financier net	25
6. Autres produits et charges financiers	25
7. Impôts sur les bénéfices	25
8. Résultat par action	25
E. Contrat de concession	26
9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	26
F. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	27
10. Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles	27
11. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	28
12. Provisions non courantes	29
13. Dettes relatives aux contrats de location	29

G. Données relatives aux participations du Groupe	29
14. Participation dans la société mise en équivalence: entreprise associée	29
15. Autres actifs financiers non courants	30
H. Capitaux propres	30
16. Informations relatives aux capitaux propres	30
17. Dividendes	31
I. Financement et gestion des risques financiers	31
18. Données relatives à l'endettement financier net	31
19. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	33
20. Informations relatives à la gestion des risques financiers	33
21. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	34
J. Avantages du personnel et paiements en actions	36
22. Provisions pour avantages du personnel	36
23. Paiements en actions	36
K. Autres notes	37
24. Transactions avec les parties liées	37
25. Note sur les litiges	37
26. Événements postérieurs à la clôture	37
L. Autres règles et méthodes de consolidation	37

A. Principes comptables, méthodes de consolidation et d'évaluation

1. Principes comptables

Les principes comptables retenus au 30 juin 2024 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2023, à l'exception des normes et/ou amendements adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les comptes consolidés semestriels résumés du Groupe au 30 juin 2024 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire". Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 juillet 2024. S'agissant de comptes consolidés résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour des comptes annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés semestriels résumés du Groupe sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2024 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe ASF au 30 juin 2024. Elles concernent principalement :

- amendements à IAS 1 "Passifs non courants assortis de clauses restrictives ("Covenant")" : le classement en non courant d'un emprunt, reposant sur le droit de différer le règlement au-delà de douze mois après la clôture, n'est pas affecté par les covenants que l'entité doit respecter après la date de clôture. Le classement est basé sur les covenants que l'entité doit respecter au plus tard à la date de clôture ;
- amendements à IFRS 16 "Passif de location dans le cadre d'une cession-bail" : ces amendements confirment qu'aucun résultat de cession ne doit être reconnu sur la quote-part des droits conservés par le vendeur-preneur et que le passif de location ne doit pas être réévalué pour refléter les réestimations des paiements variables futurs attendus au titre de la location ;
- amendements à IAS 7 et IFRS 7 "Accords de financements fournisseurs" : ces amendements imposent la publication au sein des comptes consolidés d'informations complémentaires relatives aux accords de financements fournisseurs, dont les contrats de *reverse-factoring*. La description des principales conditions contractuelles et montants concernés doit être enrichie.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 30 juin 2024

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024 :

- amendements à IAS 21 "Absence de convertibilité" : ces amendements fournissent des indications pour préciser dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité.

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, le groupe ASF réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque cela est nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'un événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats auxquels le Groupe participe sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie en fonction de la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela s'applique à la participation détenue dans Axxès.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant des intérêts minoritaires matériels, ni d'entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la performance financière, le bilan consolidé et les flux de trésorerie du Groupe. Le groupe ASF ne détient pas d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont définies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

Les comptes consolidés semestriels de la période ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après :

- évaluation du chiffre d'affaires à l'avancement des contrats de construction et de services ;
- détermination des taux d'actualisation et des durées de location retenus pour la détermination de la valeur des droits d'utilisation et des dettes liées pour les contrats de location (IFRS 16) ;
- évaluations retenues pour les tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- évaluation des provisions ;
- détermination des taux d'actualisation retenus pour mettre en œuvre les tests de dépréciation d'actifs (IAS 36) et pour actualiser les provisions (IAS 37) et les engagements liés aux avantages du personnel (IAS 19) ;
- valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur ;
- évaluation des engagements de retraite ;
- valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2) ;
- risques climatiques.

3.2 Évaluation de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et du "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs.

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des titres de participation non consolidés et des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti, tels que définis par la norme IFRS 9 "Instruments financiers") sont communiquées en note 21. "Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable".

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains titres de participation non consolidés et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (*swaps, caps, floors...*) négociés de gré à gré est effectué sur la base de modèles communément utilisés pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet, chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

3.3 Règles et méthodes d'évaluation spécifiques appliquées par le Groupe dans le cadre des arrêtés intermédiaires

Saisonnalité de l'activité

L'activité du Groupe est saisonnière.

En effet, dans les sociétés de concessions autoroutières, le volume de trafic au premier semestre est structurellement inférieur à celui du second semestre, étant donné le poids élevé du trafic des véhicules légers durant la période estivale.

Au cours des derniers exercices, le chiffre d'affaires du premier semestre a représenté entre 46 % et 47 % du chiffre d'affaires de l'année.

Le niveau du chiffre d'affaires et celui des résultats du premier semestre ne peuvent donc pas être extrapolés à l'ensemble de l'exercice.

La saisonnalité de l'activité se traduit également par une consommation de la trésorerie d'exploitation au premier semestre, en raison du moindre niveau des encaissements durant cette période et du profil de dégagement du *cash-flow* opérationnel, dont une grande partie est réalisée au second semestre.

L'impact des facteurs saisonniers n'a fait l'objet d'aucune correction sur les comptes consolidés semestriels du Groupe.

Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêté semestriel.

Les charges et produits facturés sur une base annuelle (par exemple les redevances de brevets et licences) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

Les risques nés dans le semestre sont provisionnés dans les comptes de la période.

Évaluation de la charge d'impôt

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt le taux d'impôt effectif estimé pour l'exercice 2024 (y compris impôts différés). Ce taux peut être ajusté des incidences fiscales liées à des éléments à caractère inhabituel de la période.

Engagements de retraite

Il n'est pas effectué de nouveau calcul actuariel complet à la clôture des comptes consolidés semestriels. La charge du semestre au titre des engagements de retraite est égale à la moitié de la charge calculée au titre de 2024 sur la base des hypothèses actuarielles du 31 décembre 2023. Les impacts liés aux variations d'hypothèses sur les avantages postérieurs à l'emploi intervenues au premier semestre 2024 (taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme) sont comptabilisés en "Autres éléments du résultat global".

B. Évolution du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours du premier semestre 2024.

Au 30 juin 2024, Escota est l'unique société consolidée selon la méthode de l'intégration globale et Axxès (entreprise associée) l'unique société consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

C. Indicateurs financiers

1. Information sectorielle

Le groupe ASF est géré comme un seul secteur d'activité, à savoir l'activité de gestion et d'exploitation de sections d'autoroutes concédées à laquelle sont rattachées des redevances annexes (d'installations commerciales, de mise à disposition de fibres optiques, de stations de télécommunications et d'emplacement de parking poids lourds).

2. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Évolution 2024/2023	Exercice 2023
Chiffre d'affaires péages	2 177,2	2 101,2	3,6%	4 480,5
Redevances des installations commerciales	41,8	39,6	5,6%	85,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	9,5	9,5	-	19,5
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	2 228,5	2 150,3	3,6%	4 585,0
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	214,5	174,3	23,1%	394,0
Chiffre d'affaires total	2 443,0	2 324,6	5,1%	4 979,0

Premier semestre 2024

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2024
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	1 733,0	444,2	2 177,2
Redevances des installations commerciales	36,8	5,0	41,8
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	7,2	2,3	9,5
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 777,0	451,5	2 228,5
Répartition du Chiffre d'affaires	79,7%	20,3%	100,0%
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	121,7	92,8	214,5
Chiffre d'affaires total	1 898,7	544,3	2 443,0

Premier semestre 2023

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre 2023
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	1 681,4	419,8	2 101,2
Redevances des installations commerciales	35,5	4,1	39,6
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	7,2	2,3	9,5
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	1 724,1	426,2	2 150,3
Répartition du Chiffre d'affaires	80,2%	19,8%	100,0%
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	97,7	76,6	174,3
Chiffre d'affaires total	1 821,8	502,8	2 324,6

Exercice 2023

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Chiffre d'affaires Exercice 2023
	ASF	Escota	
Chiffre d'affaires péages	3 600,1	880,4	4 480,5
Redevances des installations commerciales	74,4	10,6	85,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	14,3	5,2	19,5
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	3 688,8	896,2	4 585,0
Répartition du Chiffre d'affaires	80,5 %	19,5 %	100,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	205,7	188,3	394,0
Chiffre d'affaires total	3 894,5	1 084,5	4 979,0

3. Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	1 030,6	1 171,0	2 574,3
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(9,8)	(7,6)	(14,7)
Remboursement des dettes de location et charges financières associées	(4,0)	(3,4)	(6,9)
Cash-flow opérationnel	1 016,8	1 160,0	2 552,7
Investissements de développement des concessions	(267,9)	(174,9)	(385,7)
Cash-flow libre	748,9	985,1	2 167,0
Investissements financiers nets	-	-	-
Autres	1,2	1,8	3,6
Investissements financiers nets totaux	1,2	1,8	3,6

D. Principales composantes du compte de résultat

4. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Chiffre d'affaires^(*)	2 228,5	2 150,3	4 585,0
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	214,5	174,3	394,0
Chiffre d'affaires total	2 443,0	2 324,6	4 979,0
Produits des activités annexes ^(**)	34,1	31,3	63,9
Achats consommés	(12,9)	(26,7)	(53,4)
Services extérieurs	(151,0)	(140,9)	(317,2)
Personnel intérimaire	(0,5)	(0,2)	-
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(225,1)	(184,8)	(423,6)
Impôts et taxes	(288,5)	(194,1)	(545,7)
Charges de personnel	(148,5)	(146,3)	(288,9)
Autres produits et charges opérationnels	0,4	1,1	2,6
Dotations aux amortissements	(431,1)	(412,6)	(837,1)
Dotations nettes aux provisions	(36,6)	(0,6)	(25,7)
Charges opérationnelles	(1 293,8)	(1 105,1)	(2 489,0)
Résultat opérationnel sur activité	1 183,3	1 250,8	2 553,9
% du chiffre d'affaires ^(*)	53,1 %	58,2 %	55,7 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(12,4)	(5,7)	(11,5)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	(1,3)	(3,5)
Autres éléments opérationnels courants	0,4	0,3	0,3
Résultat opérationnel courant	1 171,3	1 244,1	2 539,2
Résultat opérationnel	1 171,3	1 244,1	2 539,2

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

^(**) Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises.

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il exclut les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), certains éléments opérationnels courants (incluant la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) ainsi que les éléments opérationnels non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité (ROPA) les charges IFRS 2 associées aux paiements en actions (essentiellement des plans d'épargne Groupe et d'actions de performance), la quote-part du Groupe dans les résultats des filiales consolidées par mise en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants, ceux-ci incluant notamment les produits et charges courants relatifs aux sociétés mises en équivalence ou aux sociétés non consolidées (dividendes reçus des sociétés non consolidées notamment). Le résultat opérationnel courant représente la performance opérationnelle du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période.

5. Coût de l'endettement financier net

Au premier semestre 2024, le coût de l'endettement financier net s'élève à 137,3 millions d'euros, en augmentation de 23,1 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023 (114,2 millions d'euros).

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Passifs financiers évalués au coût amorti	(83,6)	(87,7)	(177,4)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	12,5	7,1	20,6
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	(66,5)	(32,9)	(96,0)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	0,3	(0,7)	(2,3)
Total coût de l'endettement financier net	(137,3)	(114,2)	(255,1)

6. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2024	1 ^{er} semestre 2023	Exercice 2023
Effets d'actualisation	(8,6)	(7,1)	(23,2)
Coûts d'emprunts immobilisés	7,7	7,0	13,7
Charges financières relatives aux contrats de location	(0,2)	(0,1)	(0,2)
Total autres produits et charges financiers	(1,1)	(0,2)	(9,7)

Les effets d'actualisation sont négatifs et portent principalement sur les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés pour 7,2 millions d'euros au premier semestre 2024 (5,8 millions d'euros au premier semestre 2023) et les provisions pour avantages du personnel pour 1,4 million d'euros au premier semestre 2024 (1,3 million d'euros au premier semestre 2023).

Les autres produits financiers intègrent également les coûts d'emprunts immobilisés pour 7,7 millions d'euros au premier semestre 2024 (7,0 millions d'euros au premier semestre 2023).

7. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à 296,6 millions d'euros au premier semestre 2024 (295,8 millions d'euros au premier semestre 2023).

Le taux effectif d'impôt ressort à 28,72 % au premier semestre 2024 comparé à 26,18 % au premier semestre 2023 et 25,94 % au titre de l'exercice 2023. L'augmentation du taux effectif d'impôt s'explique principalement par le caractère non déductible de la taxe sur les infrastructures de transport longue distance.

8. Résultat par action

Le capital de la société est depuis 2002 composé de 230 978 001 actions. La société ne détient pas d'actions propres, ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul, au premier semestre 2024 comme au premier semestre 2023, du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

Le résultat par action au premier semestre 2024 s'élève à 3,185 euros (3,607 euros au premier semestre 2023).

E. Contrats de concessions

9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

9.1 Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissement	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2023	23 374,0	651,3	(456,2)	23 569,1
Acquisitions de la période (*)	125,0	282,8	(13,9)	393,9
Sorties de la période	(0,2)	-	-	(0,2)
Autres mouvements	303,1	(306,5)	-	(3,4)
Au 31/12/2023	23 801,9	627,6	(470,1)	23 959,4
Acquisitions de la période (*)	41,6	180,6	(6,5)	215,7
Sorties de la période	(1,9)	-	-	(1,9)
Autres mouvements	67,0	(65,3)	-	1,7
Au 30/06/2024	23 908,6	742,9	(476,6)	24 174,9
Amortissements et pertes de valeur				
Au 01/01/2023	(14 050,3)	-	231,9	(13 818,4)
Amortissements de la période	(769,2)	-	16,6	(752,6)
Au 31/12/2023	(14 819,5)	-	248,5	(14 571,0)
Amortissements de la période	(396,4)	-	8,4	(388,0)
Pertes de valeur	-	(1,3)	-	(1,3)
Au 30/06/2024	(15 215,9)	(1,3)	256,9	(14 960,3)
Valeur nette				
Au 01/01/2023	9 323,7	651,3	(224,3)	9 750,7
Au 31/12/2023	8 982,4	627,6	(221,6)	9 388,4
Au 30/06/2024	8 692,7	741,6	(219,7)	9 214,6

(*) Y compris les coûts d'emprunts immobilisés.

Les investissements du premier semestre 2024 s'élèvent, hors coûts d'emprunts immobilisés, à 208,0 millions d'euros (169,6 millions d'euros au premier semestre 2023).

Les investissements du Groupe au cours du premier semestre 2024 concernent notamment la poursuite des travaux d'élargissement de l'autoroute A57 à l'est de Toulon et de la bretelle de Verfeil (A680), des travaux de l'aménagement de la bifurcation A7/A54 et des travaux de restructuration des voies lentes.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 741,6 millions d'euros au 30 juin 2024 (dont 309,8 millions d'euros pour ASF et 431,8 millions d'euros pour Escota) à comparer aux 627,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 (dont 257,1 millions d'euros pour ASF et 370,5 millions d'euros pour Escota).

Les coûts d'emprunts du premier semestre 2024 incorporés dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 7,7 millions d'euros (7,0 millions d'euros au premier semestre 2023).

9.2 Engagements donnés au titre des contrats de concessions

Obligations contractuelles d'investissement

Les obligations contractuelles d'investissement du groupe ASF sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre du projet de Contournement Ouest de Montpellier, des contrats de plan pluriannuels, du Plan d'Investissement Autoroutier approuvé en 2018, du projet d'élargissement de la bretelle de Verfeil et du Plan de Relance Autoroutier 2015.

Elles ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées qui sont provisionnées (voir note 11.2 "Analyse des provisions courantes").

Les engagements diminuent de 97,1 millions d'euros.

Les principaux investissements de la période sont décrits dans la note 9.1 "Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé".

Ces investissements sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscriptions à de nouveaux emprunts bancaires ou tirage sur les lignes de crédit disponibles.

Les engagements correspondants s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
ASF	692,6	724,2
Escota	173,8	239,3
Total	866,4	963,5

Rapport annuel d'exécution de la concession

Les rapports annuels d'exécution, pour l'année 2023, des cahiers des charges de la concession des sociétés ASF et Escota ont été transmis le 30 juin 2024 à la Direction des Mobilités Routières.

F. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

10. Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

10.1 Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Logiciels	Brevets, licences et autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute			
Au 31/12/2023	193,4	40,9	234,3
Au 30/06/2024	199,8	44,6	244,4
Amortissements			
Au 31/12/2023	(175,5)	(12,3)	(187,8)
Au 30/06/2024	(181,1)	(12,4)	(193,5)
Valeur nette			
Au 31/12/2023	17,9	28,6	46,5
Au 30/06/2024	18,7	32,2	50,9

10.2 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Immobilisations liées aux contrats de concession			Droits d'usage des contrats de location		Total
	Immobilisations corporelles	Avances et encours	Subventions d'investissement	Biens immobiliers	Biens mobiliers	
Valeur brute						
Au 31/12/2023	2 352,7	69,7	(9,0)	2,3	24,0	2 439,7
Au 30/06/2024	2 360,7	69,9	-	2,4	25,8	2 458,8
Amortissements						
Au 31/12/2023	(2 069,8)	-	9,0	(0,7)	(13,6)	(2 075,1)
Au 30/06/2024	(2 091,3)	-	-	(0,8)	(13,9)	(2 106,0)
Valeur nette						
Au 31/12/2023	282,9	69,7	-	1,6	10,4	364,6
Au 30/06/2024	269,4	69,9	-	1,6	11,9	352,8

Au 30 juin 2024, les droits d'usage des contrats de location s'élèvent à un montant total de 13,5 millions d'euros, à comparer à 12,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

11. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

11.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023	Variations 30/06/2024 – 31/12/2023	
				Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	5,2	5,0	5,1	0,1	-
Clients et autres débiteurs	468,0	403,4	456,9	11,1	-
Autres actifs courants	233,4	230,0	224,4	9,0	-
- Actifs hors exploitation	(9,2)	(9,4)	(12,8)	3,6	-
Stocks et créances d'exploitation	I 697,4	629,0	673,6	23,8	-
Fournisseurs	(160,7)	(245,1)	(259,0)	98,3	-
Autres passifs courants	(674,1)	(604,8)	(714,0)	39,9	-
- Passifs hors exploitation	167,3	173,8	208,1	(40,8)	-
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II (667,5)	(676,1)	(764,9)	97,4	-
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes)	I + II 29,9	(47,1)	(91,3)	121,2	-
Provisions courantes	(668,5)	(589,1)	(627,8)	(33,4)	(7,3)
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	(3,2)	(2,4)	(3,1)	-	(0,1)
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(638,6)	(636,2)	(719,1)	87,8	(7,3)

11.2 Analyse des provisions courantes

Au cours du premier semestre 2024 et de l'exercice 2023, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2023	545,8	145,8	(89,6)	(20,2)	0,1	581,9
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	534,3	159,0	(83,0)	(10,7)	-	599,6
Autres risques courants	46,6	10,5	(11,4)	(20,6)	-	25,1
Reclassement part à moins d'un an	1,0	-	-	-	2,1	3,1
31/12/2023	581,9	169,5	(94,4)	(31,3)	2,1	627,8
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	599,6	79,9	(40,3)	-	-	639,2
Autres risques courants	25,1	3,1	(1,9)	(0,2)	-	26,1
Reclassement part à moins d'un an	3,1	-	-	-	0,1	3,2
30/06/2024	627,8	83,0	(42,2)	(0,2)	0,1	668,5

Les provisions courantes sont directement liées au cycle d'exploitation et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces dernières sont constituées pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies sont constatées sur certains ouvrages.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés concernent ASF pour 498,4 millions d'euros et Escota pour 140,8 millions d'euros au 30 juin 2024 (respectivement 470,9 millions d'euros et 128,7 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les provisions pour autres risques courants concernent les autres risques rattachés à l'exploitation.

12. Provisions non courantes

Au cours du premier semestre 2024 et de l'exercice 2023, les provisions non courantes (hors avantages du personnel) figurant au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variation de la part à moins d'un an	Clôture
01/01/2023	0,3	0,1	(0,3)	-	(0,1)	-
Autres risques	1,0	3,1	-	(0,9)	-	3,2
Reclassement part à moins d'un an	(1,0)	-	-	-	(2,1)	(3,1)
31/12/2023	-	3,1	-	(0,9)	(2,1)	0,1
Autres risques	3,2	0,2	-	(0,1)	-	3,3
Reclassement part à moins d'un an	(3,1)	-	-	-	(0,1)	(3,2)
30/06/2024	0,1	0,2	-	(0,1)	(0,1)	0,1

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages (voir note 25. "Note sur les litiges").

13. Dettes relatives aux contrats de location

Au 30 juin 2024, les dettes relatives aux contrats de location s'élevaient à 14,7 millions d'euros, dont 8,8 millions d'euros au titre de la part à plus d'un an et 5,9 millions d'euros au titre de la part à moins d'un an.

La variation nette enregistrée au titre de la période écoulée, soit une augmentation 1,5 million d'euros, se décompose comme suit :

- nouvelles dettes de location : 5,3 millions d'euros ;
- remboursements des dettes de location : - 3,8 millions d'euros.

G. Données relatives aux participations du Groupe

14. Participation dans la société mise en équivalence : entreprise associée

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Valeur des titres en début de période	11,6	15,1
Part du Groupe dans les résultats de la période	-	(3,5)
Valeur des titres en fin de période	11,6	11,6

15. Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Titres de participation cotés	4,9	4,5
Instruments de capitaux propres	4,9	4,5
Actifs financiers évalués au coût amorti	13,3	13,3
Autres actifs financiers non courants	18,2	17,8

Les instruments de capitaux propres concernent des titres de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage.

Au cours du premier semestre 2024 et de l'exercice 2023, l'évolution des instruments de capitaux propres s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Début de la période	4,5	4,4
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	0,4	0,1
Fin de la période	4,9	4,5

H. Capitaux propres

16. Informations relatives aux capitaux propres

16.1 Capital social

Le nombre d'actions de la société est de 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas d'actions propres ni d'instrument susceptible de donner droit à des actions.

16.2 Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Part du Groupe	Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part du Groupe	Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Coûts de couverture						
Réserve à l'ouverture	0,8	-	0,8	-	-	-
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I 0,2	-	0,2	0,8	-	0,8
Couverture de flux de trésorerie et d'investissement net						
Réserve à l'ouverture	7,0	-	7,0	17,2	-	17,2
Autres variations de juste valeur de la période	1,1	-	1,1	(10,6)	-	(10,6)
Éléments de juste valeur constatés en résultat	0,2	-	0,2	0,4	-	0,4
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II 8,3	-	8,3	7,0	-	7,0
Réserve brute totale avant effet d'impôt à la clôture (éléments pouvant être reclassés en résultat)	I + II 8,5	-	8,5	7,8	-	7,8
Effet impôt associé	(2,2)	-	(2,2)	(2,0)	-	(2,0)
Réserve nette d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	III 6,3	-	6,3	5,8	-	5,8
Instruments de capitaux propres						
Réserve à l'ouverture	1,0	-	1,0	0,7	-	0,7
Réserve nette d'impôt à la clôture	IV 1,3	-	1,3	1,0	-	1,0
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(21,2)	-	(21,2)	(19,8)	-	(19,8)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	3,3	-	3,3	(1,7)	-	(1,7)
Effet impôt associé	(0,9)	-	(0,9)	0,3	-	0,3
Réserve nette d'impôt à la clôture	V (18,8)	-	(18,8)	(21,2)	-	(21,2)
Réserve nette d'impôt totale à la clôture (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	IV + V (17,5)	-	(17,5)	(20,2)	-	(20,2)
Total opérations enregistrées directement en capitaux propres	III + IV + V (11,2)	-	(11,2)	(14,4)	-	(14,4)

Le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie concerne principalement les opérations relatives à la couverture du risque de change, décrites en note 21.2 "Gestion du risque de change" du rapport financier annuel consolidé 2023.

16.3 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle concernent uniquement la société Escota.

17. Dividendes

Les dividendes versés par la société ASF au titre des exercices 2023 et 2022 s'analysent de la façon suivante :

		2023	2022
Acompte sur dividende distribué			
Montant (en millions d'euros)	I	547,4	505,8
Par action (en euros)		2,37	2,19
Solde du dividende distribué			
Montant (en millions d'euros)	II	1124,9	1097,1
Par action (en euros)		4,87	4,75
Dividende total distribué			
Montant (en millions d'euros)	I + II	1672,3	1602,9
Par action (en euros)		7,24	6,94

I. Financement et gestion des risques financiers

18. Données relatives à l'endettement financier net

Au 30 juin 2024, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 7 518,3 millions d'euros, en augmentation de 338,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023 (7 180,3 millions d'euros). Il se décompose de la manière suivante :

Analyse par catégorie comptable	(en millions d'euros)	Note	30/06/2024			31/12/2023		
			Non courant	Courant(*)	Total	Non courant	Courant(*)	Total
Passifs financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	18.1	(6 523,4)	(399,8)	(6 923,2)	(6 700,7)	(942,5)	(7 643,2)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	18.1	(214,0)	(50,8)	(264,8)	(274,4)	(52,0)	(326,4)
	Dettes financières long terme (**)	18.1	(6 737,4)	(450,6)	(7 188,0)	(6 975,1)	(994,5)	(7 969,6)
	Autres dettes financières courantes		-	(0,3)	(0,3)	-	(0,4)	(0,4)
	I – Dettes financières brutes	18.1	(6 737,4)	(450,9)	(7 188,3)	(6 975,1)	(994,9)	(7 970,0)
	dont: Incidence des couvertures de juste valeur		329,2	3,5	332,7	256,4	2,5	258,9
	Équivalents de trésorerie	19.1	-	58,8	58,8	-	1 092,4	1 092,4
Disponibilités	19.1	-	12,3	12,3	-	10,1	10,1	
II – Actifs financiers			-	71,1	71,1	-	1 102,5	1 102,5
Dérivés	Instruments dérivés passifs	21	(494,1)	(13,6)	(507,7)	(403,5)	(3,9)	(407,4)
	Instruments dérivés actifs	21	76,6	30,0	106,6	73,9	20,7	94,6
	III – Instruments dérivés		(417,5)	16,4	(401,1)	(329,6)	16,8	(312,8)
Endettement financier net		I+II+III	(7 154,9)	(363,4)	(7 518,3)	(7 304,7)	124,4	(7 180,3)

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs (passifs) qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité, en instruments dérivés actifs (passifs) non courants pour la part à plus d'un an, et en instruments dérivés actifs (passifs) courants pour la part à moins d'un an. Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en juste valeur des produits dérivés actifs (passifs) courants quelle que soit leur maturité.

Évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie	Réf.	Variations "non cash"				Réf.	Clôture
				Effets de change	Variations des justes valeurs	Autres variations	Total "non cash"		
Emprunts obligataires non courants	(6 700,7)	-	(3)	8,7	72,8	95,8	177,3	(4)	(6 523,4)
Autres emprunts et dettes financières non courants	(274,4)	-	(3)	5,9	-	54,5	60,4	(4)	(214,0)
Dettes financières courantes	(994,9)	655,1		1,1	1,0	(113,2)	(111,1)		(450,9)
<i>dont part à moins d'un an des dettes long terme</i>	<i>(886,3)</i>	<i>655,1</i>	<i>(3)</i>	<i>1,1</i>	<i>1,0</i>	<i>(154,5)</i>	<i>(152,4)</i>	<i>(4)</i>	<i>(383,6)</i>
<i>dont autres dettes financières courantes</i>	<i>(0,4)</i>	<i>-</i>	<i>(2)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>(4)</i>	<i>(0,3)</i>
<i>dont ICNE sur dettes financières</i>	<i>(108,2)</i>	<i>-</i>	<i>(4)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>41,2</i>	<i>41,2</i>	<i>(4)</i>	<i>(67,0)</i>
Disponibilités et équivalents de trésorerie	1 102,5	(1 031,4)	(1)	-	-	-	-	(1)	71,1
Instruments dérivés nets et autres	(312,8)	-		(15,7)	(73,0)	0,4	(88,3)		(401,1)
<i>dont juste valeur des instruments dérivés et autres</i>	<i>(327,4)</i>	<i>-</i>	<i>(3)</i>	<i>(15,7)</i>	<i>(73,0)</i>	<i>-</i>	<i>(88,7)</i>	<i>(4)</i>	<i>(416,1)</i>
<i>dont ICNE sur instruments dérivés</i>	<i>14,6</i>	<i>-</i>	<i>(4)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>(4)</i>	<i>15,0</i>
Endettement financier net	(7 180,3)	(376,3)	(5)	-	0,8	37,5	38,3	(5)	(7 518,3)

Les "autres variations" incluent le reclassement de la part non courante des dettes financières à long terme en part courante.

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Réf.	30/06/2024
Variation de la trésorerie nette	(1)	(1 031,4)
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	655,1
Autres variations	(4)	38,3
Variation de l'endettement financier net	(5)	(338,0)

18.1 Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme s'élèvent à 7,2 milliards d'euros au 30 juin 2024 en diminution de 781,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Les remboursements de dettes intervenus au cours du premier semestre 2024 concernent :

- un emprunt obligataire pour un montant de 600,0 millions d'euros ;
- des emprunts BEI pour 55,1 millions d'euros.

Échéancier des dettes financières

Au 30 juin 2024, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 4,9 ans contre 5,0 ans au 31 décembre 2023.

18.2 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Au 30 juin 2024, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

Agence	Notation		
	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	A-	Stable	A-2
Moody's	A3	Stable	P-2

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers ; ces derniers sont respectés au 30 juin 2024.

19. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Au 30 juin 2024, les ressources disponibles du Groupe s'élèvent à 2,1 milliards d'euros, dont 70,8 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 2,0 milliards d'euros de ligne de crédit interne avec VINCI Autoroutes disponible.

19.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
Équivalents de trésorerie	58,8	1 092,4
Compte courant de trésorerie	58,8	1 092,4
Disponibilités	12,3	10,1
Trésorerie nette	71,1	1 102,5
Autres dettes financières courantes	(0,3)	(0,4)
Trésorerie nette gérée	70,8	1 102,1

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque faible sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un *reporting* détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

Au 30 juin 2024, l'essentiel de la trésorerie est placé auprès de VINCI Autoroutes en compte courant de trésorerie.

19.2 Lignes de crédit revolving

ASF dispose d'une ligne de crédit *revolving* avec VINCI Autoroutes pour un montant de 2,0 milliards d'euros à échéance novembre 2026.

Au 30 juin 2024, cette ligne de crédit n'est pas utilisée.

20. Informations relatives à la gestion des risques financiers

La politique et les procédures de gestion des risques financiers définies par le Groupe sont identiques à celles décrites en note 21. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel consolidé 2023.

Les principaux risques (risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de crédit et de contrepartie) sont décrits respectivement aux paragraphes 21.1, 21.2 et 21.3 du rapport financier annuel consolidé 2023.

Les principes de valorisation des instruments financiers prennent en compte l'évolution du risque de crédit des contreparties, ainsi que le risque de crédit propre du Groupe. La politique de gestion du groupe ASF prévoit des limites strictes en fonction des *ratings* des contreparties.

21. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au cours du premier semestre 2024.

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable, au 30 juin 2024, définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

30/06/2024

(en millions d'euros)

Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégories comptables							Juste valeur			
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Instruments de capitaux propres	-	-	-	4,9	-	-	4,9	4,9	-	-	4,9
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	13,3	-	13,3	-	13,3	-	13,3
I – Actifs financiers non courants^(*)	-	-	-	4,9	13,3	-	18,2	4,9	13,3	-	18,2
II – Instruments dérivés actifs	-	106,6	-	-	-	-	106,6	-	106,6	-	106,6
Équivalents de trésorerie	-	-	58,8	-	-	-	58,8	58,8 ^(**)	-	-	58,8
Disponibilités	-	-	12,3	-	-	-	12,3	12,3	-	-	12,3
III – Actifs financiers courants	-	-	71,1	-	-	-	71,1	71,1	-	-	71,1
Total actif	-	106,6	71,1	4,9	13,3	-	195,9	76,0	119,9	-	195,9
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(6 923,2)	(6 923,2)	(6 675,4)	(163,4)	-	(6 838,8)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(264,8)	(264,8)	-	(260,2)	-	(260,2)
IV – Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(7 188,0)	(7 188,0)	(6 675,4)	(423,6)	-	(7 099,0)
V – Instruments dérivés passifs	2,6	(510,3)	-	-	-	-	(507,7)	-	(507,7)	-	(507,7)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(0,3)	(0,3)	-	(0,3)	-	(0,3)
VI – Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(0,3)	(0,3)	-	(0,3)	-	(0,3)
Total passif	2,6	(510,3)	-	-	-	(7 188,3)	(7 696,0)	(6 675,4)	(931,6)	-	(7 607,0)

^(*) Voir note 15. "Autres actifs financiers non courants".

^(**) Principalement composés d'un compte courant de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2023 selon les catégories définies par IFRS 9 :

31/12/2023 (en millions d'euros)	Catégories comptables						Juste valeur				
	Rubriques au bilan et classes d'instruments	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1: Cours cotés et disponibilités	Niveau 2: Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3: Modèle interne avec paramètres non observables
Instruments de capitaux propres	-	-	-	4,4	-	-	4,4	4,4	-	-	4,4
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	13,4	-	13,4	-	13,4	-	13,4
I – Actifs financiers non courants^(*)	-	-	-	4,4	13,4	-	17,8	4,4	13,4	-	17,8
II – Instruments dérivés actifs	-	94,6	-	-	-	-	94,6	-	94,6	-	94,6
Équivalents de trésorerie	-	-	1 092,4	-	-	-	1 092,4	1 092,4 ^(**)	-	-	1 092,4
Disponibilités	-	-	10,1	-	-	-	10,1	10,1	-	-	10,1
III – Actifs financiers courants	-	-	1 102,5	-	-	-	1 102,5	1 102,5	-	-	1 102,5
Total actif	-	94,6	1 102,5	4,4	13,4	-	1 214,9	1 106,9	108,0	-	1 214,9
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(7 643,2)	(7 643,2)	(7 446,2)	(172,1)	-	(7 618,3)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(326,4)	(326,4)	-	(323,6)	-	(323,6)
IV – Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(7 969,6)	(7 969,6)	(7 446,2)	(495,7)	-	(7 941,9)
V – Instruments dérivés passifs	2,3	(409,7)	-	-	-	-	(407,4)	-	(407,4)	-	(407,4)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(0,4)	(0,4)	-	(0,4)	-	(0,4)
VI – Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(0,4)	(0,4)	-	(0,4)	-	(0,4)
Total passif	2,3	(409,7)	-	-	-	(7 970,0)	(8 377,4)	(7 446,2)	(903,5)	-	(8 349,7)

(*) Voir note 15. "Autres actifs financiers non courants".

(**) Principalement composés d'un compte courant de trésorerie.

J. Avantages du personnel et paiements en actions

22. Provisions pour avantages du personnel

22.1 Provisions pour engagements de retraite

Au 30 juin 2024, les provisions pour engagements de retraite s'élevaient à 69,3 millions d'euros, dont 64,5 millions d'euros à plus d'un an (74,3 millions d'euros au 31 décembre 2023, dont 69,2 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire.

La diminution constatée au cours de la période s'explique d'une part par la comptabilisation des écarts actuariels dus au changement de taux d'actualisation pour 3,3 millions d'euros et, d'autre part, par la comptabilisation d'un produit net de 1,7 million d'euros.

La part à moins d'un an de ces provisions (4,8 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2023) est présentée au bilan en autres passifs courants.

La charge comptabilisée au premier semestre 2024 au titre des engagements de retraite est égale à 50 % de la charge projetée pour l'exercice 2024 déterminée sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2023 conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

Le détail des avantages dont bénéficient les salariés du Groupe est présenté en note 23.1 "Provisions pour engagements de retraite" du rapport financier annuel consolidé 2023.

22.2 Autres avantages à long terme du personnel

Les provisions pour autres avantages à long terme du personnel comprennent uniquement les médailles du travail. Au 30 juin 2024, cette provision s'élevait à 1,2 million d'euros comme au 31 décembre 2023 (dont 0,9 million d'euros à plus d'un an au 30 juin 2024 et 1,1 million d'euros à plus d'un an au 31 décembre 2023).

23. Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 12,4 millions d'euros au premier semestre 2024 (5,7 millions d'euros au premier semestre 2023), dont 2,9 millions d'euros au titre des plans d'actions de performance (3,1 millions d'euros au premier semestre 2023) et 9,5 millions d'euros au titre des plans d'épargne salariale (2,6 millions d'euros au premier semestre 2023).

Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du groupe ASF

Depuis l'acquisition du groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient du plan d'épargne Groupe octroyé par la société mère VINCI et certains salariés, d'options de souscription d'actions et/ou de plans d'actions de performance et/ou de plans d'incitation à long terme.

23.1 Actions de performance

Des actions de performance ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Les plans correspondants prévoient que l'acquisition définitive de ces actions est subordonnée à une condition de présence au sein du Groupe et à la réalisation de conditions de performance. Le nombre d'actions de performance pour lequel la juste valeur est retenue pour le calcul de la charge IFRS 2 tient ainsi compte de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation de ces critères de performance.

La charge relative aux actions de performance a été évaluée à 2,9 millions d'euros au premier semestre 2024 (3,1 millions d'euros au premier semestre 2023).

Le Conseil d'administration de VINCI du 7 février 2024 a décidé d'attribuer de façon définitive 97 % des actions de performance du plan 2021 aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe. Ce taux traduit le fait que le critère de sécurité n'a pas été atteint à 100 % et que les critères de performance économique interne et externe et le critère environnemental externe étaient, quant à eux, remplis à 100 %.

Le Conseil d'administration de VINCI du 9 avril 2024 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance consistant à attribuer de manière conditionnelle des actions de performance à certains collaborateurs. Ces actions ne seront acquises définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans sous réserve de la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et de la réalisation de conditions de performance.

23.2 Plan d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés. Ces derniers ont la possibilité de souscrire à un prix comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne des cours de bourse précédant le Conseil d'administration fixant le cours de souscription.

Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à un montant brut de 3 500 euros par personne et par an. La période de souscription de chaque augmentation de capital est de trois mois et demi. Les titres souscrits et abondés sont indisponibles pour une période de cinq ans, sauf en cas de sortie anticipée prévue par le dispositif en vigueur. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont évalués, du point de vue d'un participant de marché, à leur juste valeur. La charge est évaluée et comptabilisée au dernier jour de la période de souscription.

La charge relative au plan d'épargne Groupe a été évaluée à 9,5 millions d'euros au premier semestre 2024 (2,6 millions d'euros au premier semestre 2023).

K. Autres notes

24. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés du périmètre du groupe VINCI.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

Il n'y a pas eu, au cours du premier semestre 2024, de modification significative de la nature des transactions effectuées par le Groupe avec ses parties liées par rapport au 31 décembre 2023. Ces dernières sont mentionnées en note 15.3 "Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées" et en note 25. "Transactions avec les parties liées" du rapport financier annuel consolidé 2023.

25. Note sur les litiges

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Concessions et de la Direction Financière est assurée par la Direction Juridique.

Le groupe ASF est partie à un certain nombre de litiges dans le cadre de ses activités. À la connaissance de la société ASF, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du groupe ASF. En outre, les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant et compte tenu des couvertures d'assurance, de provisions pour des montants que le Groupe estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

26. Événements postérieurs à la clôture

26.1 Acompte sur dividende

Le Conseil d'administration s'est réuni le 24 juillet 2024 pour arrêter les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2024 et décider de verser un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2024 en cours de 2,26 euros par action au plus tard le 31 août 2024.

26.2 Autres événements postérieurs à la clôture

Entre le 30 juin 2024 et la date d'arrêt des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 24 juillet 2024, le Groupe n'a pas connu d'événement justifiant d'être mentionné au titre des événements postérieurs à la clôture.

L. Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2024

PricewaterhouseCoopers Audit

63 Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Société Anonyme

Siège social : 1973 Boulevard de la Défense
Bâtiment Hydra
CS10268
92757 Nanterre Cedex
France

Capital social : 29 343 640,56 euros

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2024

Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024

Aux Actionnaires

Autoroutes du Sud de la France,
1973 boulevard de la Défense
92000 Nanterre

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Autoroutes du Sud de la France, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 24 juillet 2024
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Bertrand Baloche

Stéphane Pédron

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

Responsable du rapport financier semestriel

Frédéric Vautier, Directeur Financier d'ASF SA

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés semestriels résumés présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité du premier semestre présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Nanterre, le 24 juillet 2024

Frédéric Vautier

Directeur Financier



Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert
sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80

Crédit photo : Autoroute A89 – Photothèque VINCI Autoroutes / Jean-Philippe Moulet
RCS ASF Nanterre 572 139 996

ASF

Siège social
1973 Boulevard de la Défense
Bâtiment HYDRA
CS 10268
92757 Nanterre Cedex
www.vinci-autoroutes.com